

Remboursement des frais d'études

19 - dec 1945
25 - dec 1945
Reçu le 10/12/45

Télé de subventions

15 - 12 1945
17 - 1 1946
Reçu le 10/12/45

Refection du C.V.D.N.

Canalisation d'eau rue du Bois des Rames

Salle d'attente de la gare du Guichet

Bouches d'Incendie

Prolongation d'ouverture du Bureau de Poste

Aménagement de la Vallée de l'Ayette

Reçu le 10/12/45

Apprentissage gratuit

19 - dec 1945
Demandes de M. Couchoud

Le conseil choisit pour secrétaire M. Delbet, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adapté à l'unanimité.

Le conseil accepte de prendre à sa charge les frais d'études à rembourser à la ville de Paris, pour l'année 1945-46, pour les enfants suivants

Baschet - Evelyne Lavoiser	= 1.500 francs.
Belloo	" 1.500 francs.
Dobigny -	" 1.500 francs.

sous réserve que les notes scolaires de ces jeunes gens, seront communiquées à la commune en fin d'année.

Le conseil vote les subventions suivantes :

Comité Franco-Américain du Comité à la Paix	300 francs.
Centre Syndical d'Orsay	1.000 "
Fondation Francis Daniel pour aveugles civils	100 "
Fédération des œuvres laïques de Seine et Oise	500 "

Le conseil prend note d'une souscription future pour un monument à la mémoire de Gabriel Péri, et fait confiance à M. le Maire pour la formation du comité communal pour l'édification d'un monument au François Mitterrand pour la France.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gallerat demandant la réfection du chemin vicinal ordinaire N° 1. Le conseil décide d'afourmer cette demande.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rochon sollicitant une subvention pour le prolongement de la canalisation d'eau rue du Bois des Rames. Le conseil est d'avis que les moyens financiers de la commune ne permettent pas ces travaux mais demande à M. le Maire de voir la Société Économique pour obtenir des délais de paiement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S.N.C.F. faisant connaître qu'il n'est pas possible actuellement d'envisager les travaux d'agrandissement de la salle d'attente de la gare du Guichet.

Le conseil est d'avis de demander un devis détaillé à la Société Économique des Eaux pour l'installation de deux bouches d'incendie rue du Bois des Rames et rue du Général Guichenne.

Le conseil accepte de porter le crédit pour ouverture du bureau de poste, de 3.5 francs à 10.800 francs, somme demandée par l'administration.

M. Bertiaux donne lecture du projet de statuts du Syndicat intercommunal constitué pour l'aménagement de la Vallée de l'Ayette. Le conseil accepte ces statuts à l'unanimité. M. Bertiaux indique que les subventions de l'Etat et du département seront calculées de façon que 10% seulement des travaux restent à la charge de la commune.

Le conseil décide d'attribuer à Melle Yvette Poer la somme prévue pour le legs Anchange, apprentissage gratuit, soit 295 francs pour 1945.

M. le Maire suspend la séance pour entendre, devant son desk M. Couchoud, représentant du Syndicat de Mondeloup. Campagne. M. le Maire prouve que celui-ci a présenté à tort n'avoir reçu à sa demande du 18 octobre,

que le 28 Novembre, alors que cette réponse a été faite le 19 aout. Si M. Couchaud avait adressé plus tôt la liste des questions qu'il désirait poser une solution plus rapide aurait pu intervenir.

Pétrole. M. Couchaud demande la constatation de stocks de pétrole chez des commerçants de la commune. Une lettre sera adressée à M. Lafrosté, grossiste à Longjumeau pour lui demander si il est en mesure d'approvisionner en pétrole.

Ravitaillement. M. Couchaud proteste contre l'augmentation du prix du pain de 5.40, pratiquée par le dépôt de Mondétour et demande à M. le Maire d'encourager les créations de commerces qui seront ou qui sont faites dans Mondétour. M. le Dr Lauria profite que les boulangeries prennent à leur charge les 40 centimes supplémentaires. Cette question est renvoyée à la commission du ravitaillement.

Mare de Mondétour. M. Couchaud demande le rétablissement des drains qui traversaient la mare en face de la ferme de Mondétour, pour permettre le comblement définitif. Il prend à partie M. Le Feuvre pour un article paru dans le journal local "Les nouvelles socialistes" dans lequel il était recommandé aux habitants de Mondétour de ne pas continuer à faire des tas d'ordures, disant qu'il ne voulait pas d'immiscion étrangère dans le lotissement. M. Le Feuvre proteste que le travail qu'il a fait entreprendre était dans l'intérêt des lots, et que M. Couchaud n'a pas demandé à être entendu pour discuter des articles de journaux. La mare se trouvant en bordure d'un chemin vicinal, c'est à l'Agent voisin qu'il y a lieu de s'adresser.

Rue de Bellevue. La rue de Bellevue est ravinée et n'a pas de trottoirs. M. Chevrié laaste envoier sa hache par les rances, il sera mis au demeurant de les tailler, une intervention sera faite près de la Sté Léonaise pour qu'elle fasse reboucher convenablement les tranchées qu'elle est obligé de faire.

Éclairage de l'escalier de la Gare. L'emplacement des lampes doit être changé pour que l'escalier soit mieux éclairé. L'éclairage dans la rue de Montlhéry sera fait jusqu'aux réservoirs.

Débouché du lotissement vers le Sud. Il sera demandé à M. Fallerat de déboucher le sentier des pauvres qui ne générera pas de cultures, il sera interdit à M. Dembi de labourer dans la rue des coquelicots, La commission des travaux étudiera ces questions.

Budget de 1946

M. le Maire fait donner lecture du projet de budget de 1946, établi par la commission des finances.

M. Bertaux rend compte que cette commission ne s'est pas mise d'accord sur les taxes à voter et que lui et ses collègues ont pris, en tant qu'élus communistes, une position qui consiste complètement à appliquer les points du programme qu'ils ont mis sur leurs affiches, c'est à dire demander la participation de l'Etat aux dépenses des communes, le vote du budget étant une occasion de mettre ce programme à exécution.

Il profite de demander à l'Etat des subventions pour les dépenses de rejettant aux charges de l'Etat et il considère que nous ne devons pas prendre la responsabilité des dépenses qui sont un héritage de Vichy, notamment dépenses

de fonctionnement - participation dans les dépenses de police d'Etat - Entretien des routes negligé pendant tout du fait de la guerre et qui nécessiterait actuellement de grandes dépenses qui peuvent être considérées comme dommages de guerre. De même pour l'éclairage public et l'entretien des Chemins vicinaux - Déficit de 1944 provoquant de l'augmentation du coût de la vie.

M. Bertaux et ses collègues ne peuvent accepter la taxe additionnelle à la taxe des transactions qui frapperait les petits consommateurs.

Par contre la taxe de 0.10 sur les vêtements peut être portée à 0.15 jusqu'à ce qu'elle n'est pas payée par le consommateur.

La taxe sur les domestiques est acceptable, mais la taxe de 4% sur les garnis n'a pas été retenue, elle frapperait une catégorie de petits employés qui sont obligés de loger à l'hôtel.

La taxe sur les propriétés bâties n'est pas à retenir, elle frapperait les petits propriétaires principalement.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas d'une application facile, le travail n'étant pas fait dans toutes les rues.

Il propose pour la taxe d'habitation les tarifs suivants :

moins de 2.000 francs : 3%	- de 2.001 à 3.000 : 5%	- de 3.001 à 4.000 : 7%
de 4.001 à 6.000 : 9%	- de 6.001 à 8.000 : 12%	- au dessus de 8.001 : 15%

ce qui produirait 355.000 francs environ.

M. Chanfreau dit qu'il a rencontré M. Bertaux avec beaucoup d'intérêt et que s'il a bien compris il compte faire une part sur des subventions de l'Etat que nous sommes en droit de demander et sur des centimes additionnels pour équilibrer le budget. Les finances communales sont en droit d'être remaniées, ce qui amènera probablement la suppression des centimes additionnels, il n'est donc pas logique de les appliquer à autre chose. Par quoi seront-ils remplacés ? par des taxes dont l'emploi nous est proposé actuellement, taxes sur la propriété bâtie et non bâtie, taxe sur les locaux professionnels qui a été votée par le conseil Général, etc...

Doit-on établir chaque année notre budget en déficit et demander des subventions à l'Etat qui, en définitive, prend l'argent dans les mêmes bourses. ou faire un effort en examinant les taxes que l'on nous propose. La commune a besoin de fonds pour faire les travaux, et ce n'est pas l'usage des centimes qui va nous donner cette richesse.

M. Bertaux répond qu'il est évident que les finances communales vont être revues, mais que nous ne savons pas comment et qu'il faut bien se baser sur ce qui existe actuellement.

M. le Maire demande de voter sur les taxes qui sont proposées :

Taxe sur les garnis de 4% : votée à l'unanimité.

Taxe sur les domestiques d=

Taxe de vêtement sur les vêtements portée de 0.10 à 0.15 le kg à l'unanimité.

Taxe sur les propriétés bâties, refusée par 15 voix contre 8.

Taxe additionnelle à la taxe des transactions, refusée par 18 voix contre 5.

Envoyé le 19 dec 1946
Reçu le 25 Janvier 1947

258

base sur l'enlèvement des ordures ménagères - refusée à l'unanimité
 base sur les locaux à usages professionnels - refusée par 18 voix contre 5.
 base sur la valeur locative des locaux à usage d'habitation : les taux suivants sont adoptés à l'unanimité :

moins de 2.000 = 3% - de 2.001 à 3.000 = 5%
 de 3.001 à 4.000 = 7% - de 4.001 à 6.000 = 9%
 de 6.001 à 8.000 = 12% - au delà de 8.000 = 15%.

Le conseil décide de demander à l'état les subventions suivantes :

Défenses de rationnement - complément de crédit qui sera nécessaire pour faire face aux dépenses de l'année 40.000.

Refaction des voies urbaines, chemins vicinaux et ruraux dont l'infection a été négligée du fait de la guerre 500.000

Remise en état de l'éclairage public 80.000

Le conseil décide de voter le budget proposé par M. le Maire avec les modifications suivantes :

Défenses de rationnement et assurances sociales - il ne sera fourni que des crédits égaux à la subvention de l'Etat.

contingent des dépenses antituberculeux 9.500

contingent protection de la Santé publique 3.500

Eclairage public au lieu de 50.000 70.000

Braclement du professeur Education physique 12.000

Suppression du crédit pour défenses de police d'Etat.

En recettes, les chiffres suivants sont fixés :

base sur les gains 15.000

base sur les domestiques 23.000

base de visite sur les mandes 50.000 au lieu de 10.000

base d'habitation 355.000 au lieu de 150.000

Le budget ainsi voté produira :

Dépenses ordinaires 3.639.487

Recettes ordinaires 1.434.211

Insuffisance de revenus 2.206.276

1.058.016

1.118.260 pour laquelle

Le conseil décide le vote de 1.000 centimes, soit il restera une insuffisance de revenus de

le conseil sollicite une subvention de l'Etat.

ORSAY - BUDGET PRIMITIF DE 1946 -

val. du cent 1945: I.049.58
 1946: I.058.16

RECETTES ORDINAIRES

recettes-propositions
1944 pour 1946

CH I - Produit des cotisations ordinaires et spéciales :

5 cent. ord. contrib. mobil. et fone. 4.515

8 cent. contribution des pétents ... 1.210

5 " " spéciaux chemins vicinaux ... 5.272

3 " " " " 6.202

3 " " chemins ruraux 3.162

4.460 cent. insuffisance de revenus .. 481.194

4.560

I.168

5.291

5.275

3.175

A.159.190

1.622.589

259

CH II - TAXES ET IMPOSITIONS DIRECTES

taxe sur le revenu net des propriétés bâties

d° non bâties

taxe d'habitation I46.907

taxe d'enlèvement des ordures ménagères *gamis*

taxe sur les instruments de musique I.615

taxe sur les chiens 31.350

taxe sur les domestiques

taxe vicinale 60.421

150.000

15.000

1.500

30.000

35.000

240.822

622.482

CH 3 - taxes et impositions indirectes

taxe Eclairage et chauffage électricité

40.000

taxe sur les spectacles 24.534

25.000

taxe sur les licences débits boissons 29.040

30.000

taxe additionnelle à la taxe transaction

95.000

CH 4 - Expédition actes Etat civil ..

3.672

4.300

droits de place halles et marchés 31.300

100.000

taxe d'abattage 8.079

50.000

service incendie des particuliers 4.160

6.000

part dans les concessions du cimatière 66.600

60.000

droit d'usage provisoire 3.304

3.000

service extérieur des pompes funèbres 12.573

20.000

663.300

CH 5 - Produit des concessions

Sté Lyonnaise des Eaux I47.895

I60.000

Electricité I4.672

I5.000

175.000

CH 6 - revenus ordinaires du patrimoine

revenus des rentes sur l'Etat 8.188

8.000

rentes sur particuliers 449

450

loyer des propriétés communales 5.202

5.000

Produit de la crèche II.II7

12.000

Excédent du revenu de l'hospice 2.396

2.396

Usage du dépotoir 3.302

1.000

28.846

CH 7 - répartitions faites par l'Etat

participation dépenses intérêt général 98.084

91.135

subvention pour dépenses de ravitaillement II.450

82.000

subvention état service incendie 923

900

indemnités assurances sociales 684

800

remboursement de frais d'études 5.000

5.000

subvention Eclairage commun. d. Eures ...

860

180.635

CH 8 - Recettes ordinaires diverses

frais audiences foraines I.550

1.575

indemnité secrétariat administratif 331

350

ventes diverses 2.215

I.000

repas réchauffés cantine 26

250

3.375

total des recettes ordinaires

2.489.887

REGETTIS EXTRAORDINAIRES

4 cent. pour remb. emprunt de 60.000

4.224

46 " 800.000

48.314

4 " 65.000

3.929

43 " 750.000

45.294

I3 " 221.975

13.382

70 " 1.350.000

72.802

7 " 2.800

1.058

26 " 600.000

28.822

3 " 60.000

3.882

12 " 88.174

II.980

3 " 57.774

3.858

6 " 250.000

6.137

213.652

DÉPENSES

CH I - administration - patrimonial

1 traitements indemnités secrétaire Mairie 43.704

100.000

2 d° services administratifs 192.942

150.000

3 d° agents rationnement

50.000

5 assurances sociales

30.000

6 retraite des vieux travailleurs

23.000

7 habillement des apprêteurs, concierges

3.000

8 assurances accidents du travail

15.000

9 allocations familiales

24.582

24.000

10 pensions aux employés communaux

3.000

11 dixième du receveur

925

925

12 fonds compensation allocations familiales 31.860

40.000

13 reconstement par le contrôleur I.348

I.500

14 allocation porteur de départs I.650

3.600

15 prolongation ouverture bureau des postes 3.375

10.800

16 indemnité au caissier de la caisse Epargne 268

500

538.325

17 indemnité au caissier de la caisse Epargne

7	CH 2 - ADMINISTRATION - MATERIEL				
1	frais de bureau de la mairie	12.145	15.000		
2	conservation des archives		1.000		
3	frais de timbres et d'enregistrement	418	2.000		
4	abonnement publications administratives	397	300		
5	cotisations municipales	480	1.140		
6	frais de téléphone	3.510	6.000		
7	abonnement au Journal Officiel	350	500		
10	frais de confection des rétros	6.951	8.000	84.740	
9	CH 3 - JUSTICE - audiences formelles	3.200	3.200	3.200	
2	CH 4 - contingent police d'Etat	12.297	12.297	12.297	
1	CH 5 - sécurité, personnel et matériel				
2	indemnités aux sapeurs pompiers	1.800	1.800		
3	indemnités pour services des particuliers	9.211	10.000		
4	assurance accident sapeurs pompiers	2.503	4.000		
5	entretien et remplacement matériel incendie	5.768	40.000		
6	entretien et éclairage du local	500	500		
7	frais de bureau, habillage, etc....		4.000		
8	assurance du matériel	602	1.000		
9	entretien et installation bouches incendie	745	35.000	96.300	
	CH 6 - SALUBRITÉ ET SANTE				
3	salaire du fesseoyer et du gard du cimetière		80.000		
4	entretien et aléture du cimetière		15.000		
5	entretien des canalisations eau et bornes		5.000		
6	entretien des égouts		3.000		
7	contingent protection sanitaire publique		5.500		
10	contingent protection sanitaire publiques aux Luberonneux		9.500		
	CH 7 - VOIRIE - PERSONNEL				
1	salaires du personnel voirie urbaine	201.799	450.000		
2	assurances sociales	17.058	54.000		
4	allocations familiales		48.000		
5	retraite des vieux travailleurs		18.000		
6	salaire des agents voirie vicinale		39.600		
7	employé auxiliaire		4.000		
6	assurances sociales		7.000	620.600	
	CH 8 - VOIRIE - MATERIEL				
1	entretien des rues, quais, pl publ.....	16.080	160.000		
2	éclairage public	516	80.000		
3	génération des ordures ménagères	90.000	120.000		
4	entretien des chemins vicinaux	7.195	114.734		
5	contribution au fonds commun des C.V.O	21.287	80.294		
6	frais de gestion du service vicinal	1.132	3.720		
7	frais de gestion du service urbain,rural	5.504	16.750	485.498	
16	entretien des chemins ruraux		3.000		
	CH 9 - ABATTIS, HALLES ET MARCHÉS,				
1	salaire personnel inspection des viandes	8.100	8.100		
3	salaire préposé aux recettes du marché	7.421	12.000	20.100	
1	CH 10 - entretien matériel des marchés		2.000	2.000	
	CH 12 - PROPRIÉTÉ COMMUNALE - PERSONNEL, MATERIEL				
1	traitements, honoraires architectes, géom.	13.396	15.000		
2	traitements personnel des bâtiments	26.265	50.000		
3	entretien bâtiments communaux	69.859	60.000		
6	assurance des bâtiments communaux	2.950	5.000		
10	impôts et contributions	8.518	10.000		
11	mouvement et entretien des horloges	4.591	4.000		
12	chauffage et éclairage bâtiment commun.	25.3970	40.000		
13	entretien des boîtes aux lettres	160	160		
14	consommation eau bâtiments et bornes	34.243	60.000	244.160	
	CH 13 - ENSEIGNEMENT, PERSONNEL, MATERIEL				
1	indemnités de logement aux instituteurs	22.351	60.000		
2	supplément de traitement personnel ens.	1.400	1.400		
3	traitement des hommes et femmes service	52.641	100.000		
4	traitements prof. cours complément.	10.695	30.000		
5	entretien des Ecoles publiques	45.342	50.000		
6	fournitures scolaires	8.010	30.000		
7	chauffage des Ecoles	33.755	60.000		
8	éclairage des Ecoles	7.261	15.000		
16	entretien du mobilier scolaire		2.000		
17	acquisition de livres de prix		15.000		
18	assurance des bâtiments scolaires	123	1.000		
19	livres bibliothèque scolaire		2.000		
20	arbre de noël Ecole maternelle	300	600		
22	bourses diverses d'études	200	1.000		

9/ réparation de la chaudière à gaz	30.000	398.000	
2/ Ch 14- professeur Education physique	12.000	12.000	
1/ CH 15 - entretien terrain de jeux	10.000	10.000	
CH 17 - ASSISTANCE, PREVOYANCE, FAILLLE			
1/ traitements visites médicale scolaire ...	2.806	30.000	
2/ entretien du matériel		1.000	
4/ frais de bureau, fiches et imprimés		2.000	
3/ Achat de produits pharmaceutiques	313	2.000	
5/ traitement personnel d. la crèche	21.349	60.000	
6/ entretien du matériel	542	2.000	
X achat de denrées pour la crèche	8.372	12.000	
8/ Chauffage et Eclairage d° // /	2.421	10.000	
25/ Livrets caiss. d'Epargne, enfants des Ecoles		1.000	
26/ trousseaux de maternité		2.000	
28/ Reversement au Béce taxe sur spectacles	24.535	25.000	
33/ inhumations indigents	1.762	3.000	
		150.000	
CH 18 - SUBVENTIONS -			
1/ Caisse des Ecoles	10.000	10.000	
2/ sociétés locales, Secours mutuels	6.000		
Société de pêche	300		
Ste d'horticulture	500		
Fanfare Ste Cecile	3.000		
Syndicats ouvriers	1.000	10.800	
Coopératives scolaires, filles	200		
garçons	200	400	
5/ subvention à l'Yvette Sportive		2.000	
comme Franco Américain - Francis Daniel - Reines Jaunes		900	
		24.400	
CH 19 - dépenses diverses			
5/ Fêtes locales	1.067	25.000	
7/ indemnités de fonctions, au Maire	17.328	27.000	
8/ aux adjoints	8.335	45.000	
11/ frais de contrôle du gaz		600	
15/ emploi des revenus, des dons et legs	5.415	5.415	
16/ dégrevements sur taxes communales		10.000	
17/ Reversement des indemnités assurances soc ..	653	800	
18/ " secrétariat administratif	516	550	
19/ contribution dépenses syndicats de communes		5.000	
19/ réparation et installation Eclairage public		160.000	
dépenses imprévues	(Ch. 19 art. 1)	6.285.40 886.46	
20/ déficit du budget supplémentaire de 1945		601.003.60 XXXXX	
		199.199	
		total des dépenses extraordinaires	3.659.884

Cistes de lait

M. de Massé informe Madame Goste qu'il a reçue la visite de l'Inspecteur du cantallement, M. Martin qui lui a confirmé que les cartes de lait n'étaient pas pour les miellards.

M. Monjou demande que les entrepreneurs d'Orsay obtiennent les bons matières dont ils ont besoin pour les travaux communaux.

M. Delot le plaçant que l'architecte n'eût pas tenu au courant de certains travaux M. le Maire lui demande puisqu'il travaille chez M. Colin de le mettre au courant et de l'inviter à venir tous les mercredi matin à la Mairie comme il le faisait auparavant.

M. Peninon demande où en est la question de la Salle d'entraînement pour l'évette sportive, une enquête sera faite au sujet de la baraque en bois qui est sur la carrière et de celle qui est dans le chantier Dupont.

M. Dubet demande où en est la réparation de l'Eclairage public, Son
société S.E.L.F. doit commencer les travaux immédiatement.

Il est proposé de faire poser des plaques de rues en lettres dans les voies baptisées dernièrement.

M. Hamard demande la revision des numeros des maisons.

Mme Henr^e demande de faire une démarche pour le centre d'abatage et si l'a été prenue des lampes dans la Piscine et le Petit

chez soi, et que du machefer soit répandu dans les rues de ces lotissements principalement dans les virages.

M. le Maire informe M. Bonnier que la commission des finances étudie actuellement le contrat des pompes funèbres.

M. Favre demande que les fils d'éclatage de quelques maisons, qui suivent le bois, soient mis sous cables.

La séance est levée à 19 heures.

D.P.H.

Le Maire	Bonniere	Henry	Pareis
Hautefeuille	Bonnier	Leveque	Segrais
Favre	Leveque	Le Feuvre	Le Roux

Le vingt janvier mil neuf cent quarante six, convocation du conseil municipal pour le vendredi 24 janvier à 19 heures à la Mairie d'Orsay, en séance publique extraordinaire à l'effet d'y débattre sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Reunion du 24 Janvier 1946

Le vingt quatre janvier mil neuf cent quarante six, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, en ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Berthiaux, premier adjoint.

Etaient présents : M. M. Berthiaux, Le Feuvre, Mon, adjoints Favre, Puvelard, Hamard, Peninou, Mme Henry, Marchand, Bonnier, Clement, Moreau, Mme Pares, Debet, Mme Paillot, Mme Josse, Legros, M. Laveaut.

Excuses : M. M. Le Roux, Mairé, Le Roux, Martin, Vincent. Le conseil choisit pour secrétaire M. Debet, lequel donne lecture du pré-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité. M. Berthiaux demande qu'il soit noté que lui et ses collègues communistes ont pris, après étude en collaboration avec M. Mon, du projet de budget présenté par M. le Maire, une position qui consiste simplement à appliquer les points du programme.

Le conseil approuve le remplacement de M. Chantreau par M. Clement.

M. Berthiaux donne lecture de la lettre de démission de M. Favre de la commission des travaux, laquelle, d'après lui, ne peut

Commission des finances

Commission des travaux

xercer ses pouvoirs que si les travaux à exécuter lui sont saisis, ce qui n'a pas été fait pour l'éclairage. Le conseil considère qu'ayant accepté le projet en séance il n'y avait pas lieu d'en saisir la commission des travaux vu l'urgence et n'accepte pas la démission de M. Favre.

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre de M. le préfet concernant la création d'un conseil de prud'homme dans le canton de Palaiseau. Le conseil donne avis favorable à cette création, mais demande des précisions sur l'importance des dépenses qui en résulteront.

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre de M. Fallerat du 11 janvier, protestant contre l'ouverture à la circulation du sentier des pauvres.

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre des porteurs demandant l'augmentation du prix des portages. Le conseil décide de fixer ce prix de 60 à 90 francs.

Le conseil municipal, considérant que le tarif des creusement de fosses est insuffisant pour couvrir les frais de traitement du fossoyeur, décide de doubler les tarifs, soit 200 francs, pour les fosses de 1^m50, 140 francs par creusement superficiel et 50 francs pour entrée au caveau provisoire.

Pour permettre le paiement des indemnités dues à un bénéficiaire, le conseil décide la réouverture du fonds de chômage à compter du 15 novembre 1945.

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre de la Cie du Métropolitain du 3 janvier 1946, répondant aux demandes de la dernière réunion du Conseil et faisant connaître que l'arrêt à Antony n'avait été «supprimé» que pendant quelques mois en 1944, au moment où la situation de l'énergie électrique était particulièrement critique et qu'il est très difficile d'équilibrer la charge des divers types de trains de la ligne. Le train de 19^h15 pour St Remy, a été rétabli le 4 décembre 1945, en revanche, la mise en circulation d'un nouveau train partant d'Orsay à 6^h45 ne paraît pas justifiée, car la charge du train N°30 passant à Orsay à 6^h59 est normale. Enfin en ce qui concerne la gare de Massy-Palaiseau, la remise en état de la marquise des quais fait partie du programme de reconstruction de cette gare, un abri couvert existe déjà sur le quai, direction Luxembourg, la construction d'un abri du même genre sur le quai, direction Saint Remy, est prévue.

Le conseil est d'avis de faire observer à la compagnie que lors de la rentrée au service de l'arrêt à Antony, il a été porté sur toutes les ardoises des gares que cette mesure était provisoire et que, contrairement aux affirmations de la compagnie, le train de 6^h59 est complet à son passage à Orsay.

Le conseil prend connaissance d'une petition des habitants du quartier de la rue Mademoiselle, pour la réfection de cette voie. M. Le Poer fait connaître que l'ingénieur Vicinal doit recruter les commissions des chemins d'Orsay et de Villebon dans son bureau, pour étudier la question.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société Léonmaise des Eaux, faisant connaître que des délais de paiement ont été accordés à M. Barrue et Rochon pour les travaux de canalisation d'eau.

Conseil de Prud'homme

Lettre Fallerat

Tarif des portages funèbres

Tarif des creusements de fosses

Propriétaire 25 : 1 18.46

Propriétaire 30 : 1 19.46

Réouverture du fonds de chômage

Propriétaire 25 - 1 18.46

Propriétaire 5. 2 19.46

Métropolitain

Propriétaire 5. 2 19.46

Le Docteur Lannat signale que la St^e Lefomarie fait supporter l'entretien des branchements par les propriétaires. M^{le} Le Févre est chargé d'étudier la question et de répondre au Dr Lannat.

Annulation d'un bulletin

Annuaire de la ville de
St. de Recettes
25. 1 1916

25. 1 1946

1 Jan 1946

1. *liver* 1940
at Han Sibas

Monument Jean Levas

envoyé le 11 juillet 1898 —

Reçu le _____ - - - - - 19_____
Signature _____ C. H.

vention au Syndical

Budget de 1946

Le conseil décide l'annulation d'un bulletin de recettes de 50 francs pour location de jardin, au nom de M. Laborde, faisant double emploi.

Le conseil vote un crédit de 100 francs, sur les dépenses enlevées, pour la souscription en vue de l'érection d'un Monument à Jean Lebas. Héros de Roubaix, Mort pour la Liberté.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, faisant connaître qu'il n'est pas possible d'approver la subvention au Centre Syndical d'Orsay, qui dispose de ressources fournies par les adhérents.

M. Berthaux donne lecture d'une lettre d'observations de M. le préfet au sujet du projet de budget de 1916. Le conseil considère qu'il avait pris une position juste puisqu'elle a permis d'obtenir des subventions de l'état et que en raison même de cet effort de l'état, la commune doit faire de son côté, l'effort nécessaire pour équilibrer le budget.

M. Béthune donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission des finances, qui est approuvée. Le conseil décide d'augmenter certaines dépenses jugées insuffisantes ou réduites lors du vote du budget:

Expenses to Nasarwanjiem Rs. 10,000 - augmentation ; Rs. 2,000

Contrib. retraite Vieux travailleurs :	2 f. 000	"	2.000
Assurances sociales	80.000	"	8.000
Police d'Etat	12.29 f	"	12.29 f
Entretien des Rues	200.000	"	103.000
Honoraires architectes et geometres	30.000	"	15.000
Chauffage et eclairage Bts Communaux	60.000	"	20.000
Entretien des Ecoles	75.000	"	25.000
fournitures Scolaires	50.000	"	20.000
Total			947.99 f

Dépenses défa votées

Total des dépenses ordinaires

Le montant des recettes ordinaires était de

Il y a lieu d'ajouter le doublement de la subvention de l'Etat pour défenses d'intérêt général

product de la taxe sur les biens d'ordre et de l'ordre

épicerie de la Rasse sur les Transac-
tional des Recettes Producent

Sous-titre des Recettes

soit dépenses ordinaires
Piscottie salaire

Excedent de défenses

1. H30. q6

91.135

\$150.000

3.884 984

1.9f2. 102

1.912.68

Subvention de l'Etat.

population municipale totale (recensement de 1936)
valeur du centime

11.018 hab.
1.058. 16

Nombre de centimes représentant l'insuffisance de revenus de

1.912. 682

1808

revenus extraordinaires

242 } 2.050

produit exempté des taxes directes 652. 382

Équivalence en centimes

616

l'indice communal est de

2.666

l'indice rectifié est de : 0 à 1.000 = 0

1.001 à 2.000 1.000

2.001 à 2.666 1.338

2.332

Nombre de points = 2332 + 1.048

9.399. 456

la valeur du point étant de 0,05, la subvention spéciale est de 469.970
subvention sur la taxe des transactions :

avec la taxe à 1.50%, la commune bénéficie de 30 points par
habitant × 1.048 = 121.440 à 1.25

Total des subventions

151.820

l'insuffisance de revenus étant de

1.912. 682

les subventions de

621. 790

Il reste à trouver à

1.290. 892

sont 1.290 centimes, que le conseil municipal vote à l'unanimité.

Le conseil vote la taxe sur les transactions au taux de 1.50%.

Le conseil vote les majorations suivantes du taux des indemnités de résidence familiale des employés municipaux et auxiliaires =

6 enfants et plus = 16.000 - 4 et 5 enfants = 14.500 - 3 enfants 13.000

2 enfants 11.500 - un enfant 10.000 sans enfant 9.000

autres agents = 8.000. à partir du 1^{er} janvier 1946.

Une délégation composée de M. Lebet, Hamard, Le Févre, Marchand, Clément Péninou, se rendra au ministère du travail au vue d'obtenir le classement de la commune en première zone.

Une plaque sera posée à la Mairie, à la mémoire de M. Croc, conseil municipal mort pour la France.

L'avis de M. le préfet sera demandé pour la création de la commission de recherche des fortunes illicites.

Les demandes de remboursement de fournitures scolaires des enfants d'Orsay allant à Palaiseau seront examinées.

Le manque de maîtrise n'a pas permis de réaliser une amélioration dans les voies du hameau de la Prairie, une demande sera faite à l'utile à gaz.

Des lampes qui ne fonctionnent pas seront signalées à M. Salom.

Taxe des transactions indemnité de Résidence familiale

versée le 1^{er} juillet 1946
en la... 19. 79. 00

Demandes diverses

266

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23^h.

Deneux ... vertueux
J. P. Gobelle H. Henry R. Migny L. Féry
D. Camus J. D. S. J. L. Lagas O. Boissier J. J. Jarry